



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Le cabinet du recteur

Cabinet du recteur
n° 235
Mél : cabinet.recteur@ac-poitiers.fr

22 rue Guillaume VII le troubadour
CS 40625
86022 Poitiers Cedex

Poitiers, le 12 novembre 2024

Monsieur le recteur de l'académie de Poitiers

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les IEN du 1^{er} degré
S/c de Madame et Messieurs les IA-DASEN

Objet : Journée nationale de la laïcité 2024

La loi de 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État, dans le droit fil des Lumières et de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, est fondatrice du principe républicain de laïcité. La date anniversaire de sa promulgation, le 9 décembre, est consacrée depuis 2011 journée nationale de la laïcité et constitue une opportunité, dans les écoles et les établissements scolaires, de ponctuer par un temps forts les actions pédagogiques et éducatives menées autour de la laïcité et des valeurs de la République.

Dans le contexte national et international que nous connaissons, après l'hommage rendu le 16 octobre à deux professeurs assassinés parce qu'ils portaient haut le projet émancipateur de l'École républicaine, l'explicitation du sens et de la portée du principe de laïcité et des valeurs de liberté, d'égalité et fraternité, demeure une exigence primordiale pour notre système éducatif, et plus largement pour notre société démocratique.

Plus que jamais, faire partager le respect de la dignité universelle des êtres humains est au fondement de la mission de l'École et de tous ses personnels. En ce qu'il assure à chacune et chacun la liberté de conscience, le principe constitutionnel de laïcité est profondément humaniste et constitue une protection contre toutes les pressions et tous les obscurantismes.

Je souhaite que ce lundi 9 décembre 2024, et plus largement toute la semaine du 9 au 13 décembre, puissent donner l'opportunité aux écoles, collèges et lycées de l'académie d'organiser un temps fédérateur pour l'ensemble de la communauté éducative. Les actions conduites sont à votre initiative et peuvent être de nature très diverse, s'intégrer dans les enseignements disciplinaires ou des projets pluridisciplinaires, mobiliser des dimensions sensibles, s'articuler avec l'EMI ou encore l'animation de la vie collégienne et lycéenne... La Charte de la laïcité à l'École peut utilement être mobilisée.

De façon à pouvoir les valoriser, je vous invite à me faire connaître, d'ici au 29 novembre 2024, les actions prévues à l'aide du questionnaire en ligne accessible à l'adresse suivante :

<https://enquetespeda.ac-poitiers.fr/index.php?r=survey/index&sid=883864&lang=fr>

Au-delà de cette journée du 9 décembre, les sessions de formation à la laïcité se poursuivent. Elles sont à destination de toutes les catégories de personnels relevant de l'Éducation nationale. Elles visent à ce que tous les agents soient confortés dans leurs missions de transmission des valeurs de la République. Je vous demande donc

de faire le meilleur accueil aux sollicitations de l'E AFC dans le cadre de la campagne de formation 2024-2025. A ce sujet, un parcours M@gistère, élaboré avec des chercheurs et des acteurs de terrain, intitulé « Renforcer la connaissance des institutions et anticiper les contestations d'enseignement » est d'ores et déjà accessible et sera progressivement enrichi. Il est accessible en auto-inscription via ce lien : <https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=3182>

Enfin, je vous rappelle l'importance de signaler toutes les atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République. L'Équipe Académique Valeurs de la République se tient à votre écoute pour vous conseiller dans l'analyse et le traitement de ces situations (valeursdelarepublique@ac-poitiers.fr).

Je sais pouvoir compter sur votre engagement au service de l'École et des valeurs qu'elle porte.

Le recteur de l'académie de Poitiers,



Frédéric PERISSAT